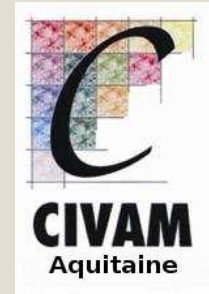




Présentation de l'AMAP de LONS



Jeudi 5 mars 2009
20h30 – centre Maurice
Baudrit

Sommaire

- C'est quoi une AMAP® ?
- Fonctionnement d'une AMAP
- L'association « AMAP Lons », pourquoi ?
- Règlement interne
- Les producteurs
- Les distributions, le calendrier, le fichier « bon de commande »
- Développement de l'AMAP
- Renseignements
- Remerciements
- Questions diverses

AMAP® (Aide au Maintien d'une Agriculture Paysanne)

C.S.A = Community Supported Agriculture
Teikei = le visage du fermier est sur le produit

Bien qu'historiquement né au Japon dans les années 60, le concept de ce partenariat local Consommateur-Producteur est venu en France (Provence) à partir des États-Unis, en 2001.

les AMAP sont pour maintenir l'Agriculture de proximité par l'installation ou la conversion dans les pratiques en allant vers arrêt de l'emploi des produits de synthèse (engrais et pesticides) mais pas nécessairement en annonçant une conversion bio (qui veut dire certifiée).

Il est important de ne pas faire l'amalgame AMAP = BIO. Ce n'est pas le cas et des producteurs peuvent avoir des pratiques respectueuses de l'environnement sans être certifiés bio.

Le devenir de l'agriculture...

Principes et objectifs :

5 types d'agriculture; intensive, raisonnée (3000 exploitations), de conservation (10% de la SAU), durable (2000 exploitations) ou biologique (2% de SAU),

On veut diviser par 2 l'utilisation de produits phytosanitaires d'ici à 2018 en France, le premier pays d'Europe dans l'utilisation des pesticides et le quatrième mondial,

Les surfaces utilisées en agriculture biologique vont être multipliées par 3 d'ici à 2012 (vœu ou réalité ?) ,

Les aides agricoles vont être redirigées vers les petites exploitations de montagne, vers l'agriculture biologique, vers les élevages extensifs, vers la culture en plein champ, ...

La pression des consommateurs pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement, durable, augmente au fil du temps (+10% par an).

Fonctionnement d'une AMAP

Objectifs :

Promouvoir une agriculture locale durable, sans pesticides, ou tendant vers la diminution de pesticides,

Consommer des produits alimentaires locaux, sains, diversifiés et de saison,

Soutenir financièrement sur le long terme les producteurs locaux, sous la forme d'un contrat d'engagement,

Accéder à des produits de qualité à des prix équitables pour les producteurs et les consommateurs,

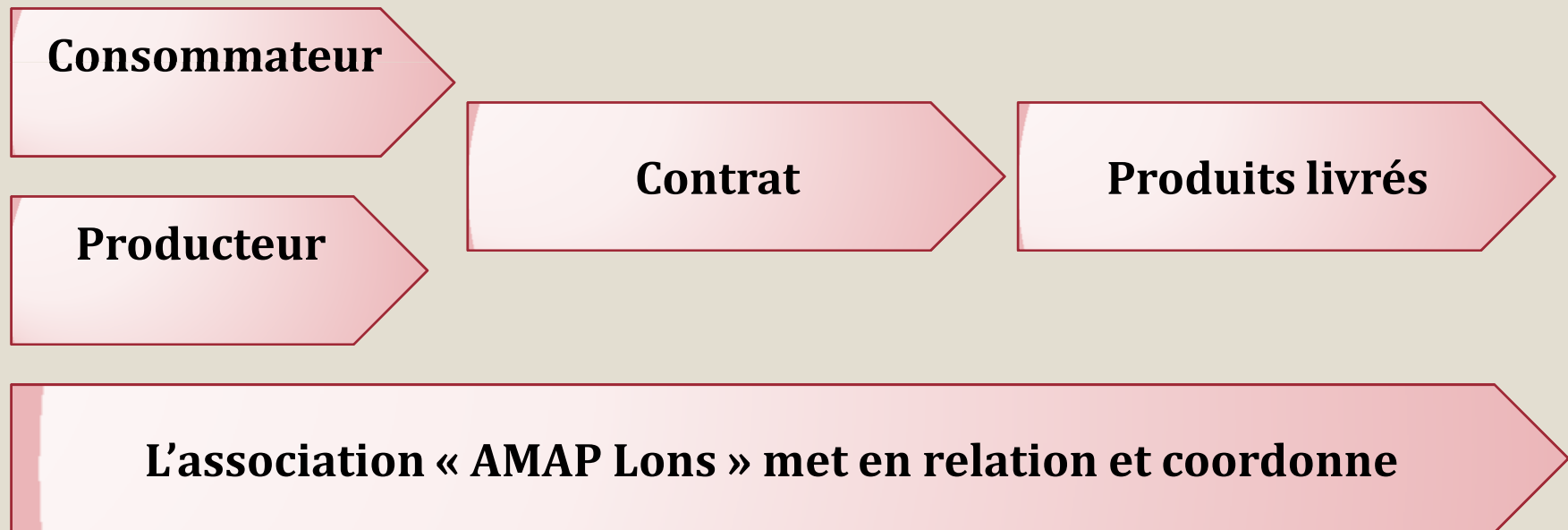
Favoriser le lien social entre producteurs et consommateurs qui s'auto-organisent pour une consommation solidaire.

Fonctionnement d'une AMAP

Les consommateurs s'engagent à acheter des produits aux producteurs et signent un contrat individuel.

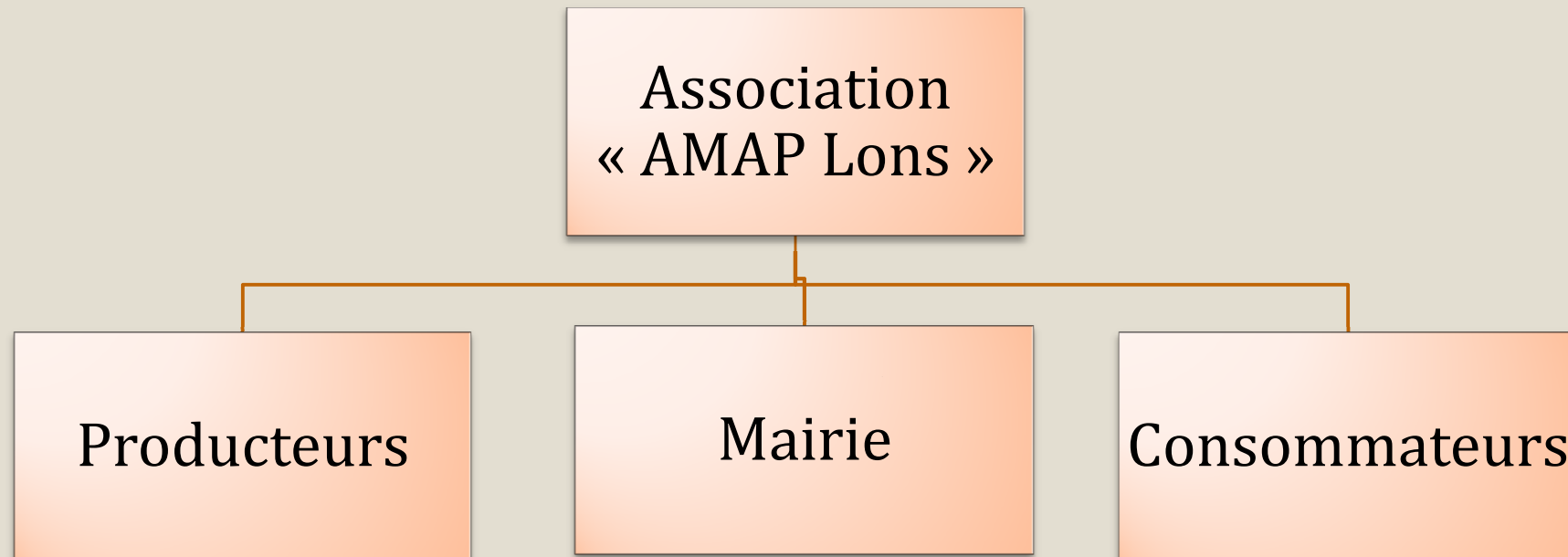
Les consommateurs payent directement au producteur.

Les producteurs s'engagent à livrer aux consommateurs les quantités définies dans le contrat.



L'association « AMAP Lons »

Nous sommes une douzaine de personnes à avoir créé cette association; elle a été composée dans le but de gérer et de coordonner les relations entre consommateurs et producteurs. La Mairie nous apporte une logistique essentielle au bon fonctionnement.



L'association « AMAP Lons »

Chaque Amapien devient adhérent de l'association « AMAP lons » après paiement de la cotisation de 4€ par an ou 2€ pour 6 mois. Ensuite un contrat peut être signé entre un producteur et le consommateur.

Aspect financier:

Recettes		Dépenses	
Cotisations des adhérents	4€ / an / adhérent	Assurance Responsabilité Civile	138€ / an
		Parution au journal officiel	38€
		Timbres, ...	

Les engagements des amapiens

AMAP DE LONS - FEVRIER 2000

REGLEMENT INTERNE DANS L'AMAP DE LONS

1. L'ESPRIT

Rappelons les objectifs prioritaires que poursuivent les AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne).

- Partenaire avec les agriculteurs de proximité, éviter leur disparition et favoriser leur reconversion en bio.
- Favoriser le lien social entre producteurs et consommateurs qui s'auto-organisent pour une consommation solidaire.
- Préférer les circuits courts avec une traçabilité des produits, préserver la biodiversité.
- Accéder à des produits de qualité à des prix équitables pour les producteurs et les consommateurs.
- Favoriser à la suprématie des circuits certifiés, d'abord qui distribuent 50 % des produits alimentaires et nous proposent des produits standardisés, souvent insipides, hors saison et pas forcément achetés à des prix équitables.

C'est sur ces points que nous nous sommes engagés pour créer une AMAP (groupes). Cela nécessite d'investir un peu de temps et d'énergie dans la vie associative et de raisonner plus collectivement dans une manière de s'alimenter.

2. LE FONCTIONNEMENT

Dans la pratique une AMAP fonctionne sur deux saisons :

De mai à septembre et de octobre à mars. Les consommateurs s'engagent à acheter une part de la production et sont solidaires des surplus et des péchés de la production. L'engagement financier se fait pour une saison et avant la première livraison sous forme de remise de chèques qui sont encaissés pendant la saison. Une fois la saison engagée, pas de remboursement possible. Pendant les vacances les membres ont toujours leur 2 l'amapiens de trouver un remplaçant (dans ou hors de l'AMAP) et il faut pas la pour consommer ses parts.

Il n'y aura pas de livraison sans versement préalable des chèques. Pour les personnes souhaitant un échelonnement personnalisé des encaissements des chèques, contacter les trésoriers.

La distribution se fait en été par semaine au lieu et heure indiqués sur le contrat. Nous encourageons la communication directe avec les producteurs lors des distributions. Et soulignons qu'en cas de problème, la franchise est de mise. Ces attitudes nous permettront de mieux répondre aux attentes de tous et d'améliorer nos échanges.

L'inscription inclut également l'adhésion à l'association AMAP-LONS dont les règles sont les suivantes :

- Vérifier la faisabilité technique des producteurs par rapport à la charte AMAP.

AMAP DE LONS - FEVRIER 2000

Trois amapiens sont nécessaires pour assurer une bonne distribution. Les amapiens doivent donc obligatoirement s'engager à assurer 2 permanence dans la saison.

Assurer une permanence c'est : - Aider à la préparation et la mise en place de la distribution - Aider les producteurs pour la mise en place des produits - Mettre en place les tableaux d'information avec les producteurs - Veiller au bon déroulement de la distribution - Assurer le pointage des amapiens qui prennent leur part.

La distribution dure au total une heure et il est important pour tous de respecter cette plage horaire. Les producteurs ont à la fin des distributions encore un bon bout de chemin et du travail avant de rentrer chez eux. Quant aux amapiens qui ont veillé au bon déroulement de la distribution, ils souhaitent aussi rentrer chez eux.

Les remboursements des producteurs seront transmis à l'ensemble des amapiens afin de pouvoir prévenir au cas où on ne trouverait pas l'impossibilité de prendre son panier. Si des solutions pour le récupérer sont possibles tant mieux, sinon tout panier non pris sera redistribué parmi les gens présents à la fin des distributions.

Les amapiens venant chercher leur panier doivent se servir dans les sacs de fruits et de légumes en respectant les quantités indiquées sur les tableaux d'information. Le choix des légumes et des fruits (taille, aspect...) se fait de façon à équilibrer l'ensemble des paniers des amapiens.

Tous ces points s'inscrivent dans un esprit d'échange et de respect de l'autre afin de favoriser la participation active et la responsabilité des amapiens.

4- VIE ASSOCIATIVE

Chaque amapien s'engage volontairement à participer à la vie de l'association. Il s'agit d'un engagement qui va au-delà de l'organisation des distributions.

5- ENCAISEMENT

CHACUN AMAPIEN(NE) S'ENGAGE A APPLIQUER LA CHARTE DE L'AMAP DE LONS

NOM : Prénom :

Fait à Lons le Signature :

Les engagements des amapiens

Au départ...

- **Investir un peu de temps et d'énergie dans la vie associative et raisonner plus collectivement dans sa manière de s'alimenter.**

Permanence...

- **Trois amapien(ne)s sont nécessaires pour assurer une bonne distribution. Les amapien(ne)s doivent donc obligatoirement s'engager à assurer 2 permanences dans la saison.**

Au final...

- **Penser globalement, agir localement !**

Les producteurs

Les producteurs ne sont pas tous « BIO » mais sont situés à proximité de Lons, dans le Béarn.



Mme Chantal Ducos

- Légumes
- Fruits



Mme Franceline Choné

- Légumes BIO (à partir de juillet 2009)



M. Michel Cambayou

- Poulets BIO
- Porc « plein air »



M. et Mme Lestelle Jean Pierre et Martine

- Fromage de brebis de montagne



M. Philippe Joseph

- Lait

Les distributions

Les distributions se feront le jeudi soir de 18h30 à 19h30 au préau de la cantine scolaire Rue des écoles

2009 13 semaines

Avril

Mai

Juin

Journée du jeudi : 18h30 / 19h30 sauf pour le 20 mai 2009 car le 21 mai est férié

2	9	16	23	30		7	14	20	28		4	11	18	25
---	---	----	----	----	--	---	----	----	----	--	---	----	----	----

Producteurs	Produits	périodicité des distributions													
Chantal Ducos	Panérée														
	légumes														
Philippe Joseph	Produit laitier														
	Lait														
Michel Cambayou	Poulets BIO														
	Poulets entiers														
	Porc														
Jean Pierre et Martine Lestelle	Fromage brebis														
	Tomme														

Les contrats

Les contrats sont passés entre le consommateur et le producteur.

Les chèques sont remplis à l'ordre du producteur.

En fonction du type de contrat, le paiement est réalisé en plusieurs fois.

Exemple: contrat « légumes »; contrat sur 3 mois avec Chantal Ducos
On peut payer en 1, 2 ou 3 fois donc 1, 2 ou 3 chèques débités en début de mois.

Les contrats

Exemple de contrat

NOM et Prenom :

Adresse postale :

 cp : ville :

Adresse courriel 1 :
 Adresse courriel 2 :

tph domicile : portable :

produits	unité de livraison	prix unitaire	quantité par distribution		Nombre de distributions	Périodes ou dates de ramassage	fréquence	durée	nombre de distributions	total
légumes	Panérée à	8,00	<input type="text" value="1"/>	X	<input type="text" value="13"/>	de Avril à Juillet	1 / 1		<input type="text" value="13"/>	<input type="text" value="104,00"/>
légumes	Panérée à	13,00	<input type="text" value="1"/>	X	<input type="text" value="13"/>	de Avril à Juillet	1 / 1		<input type="text" value="13"/>	<input type="text" value="169,00"/>
TOTAL =										<input type="text" value="273,00 €"/>

Paiement de 1 à 3 chèques à l'ordre de Banque propriétaire

Montant du (ou de chaque) chèque

N° chèques:

Montant chèques

J'accepte les conditions établies par la charte des AMAP et les engagements à l'AMAP de LONS

Date et signature producteur: Date et signature AMAPien:

REÇU du CONTRAT LEGUMES avec Chantal DUCOS

NOM et Prenom :

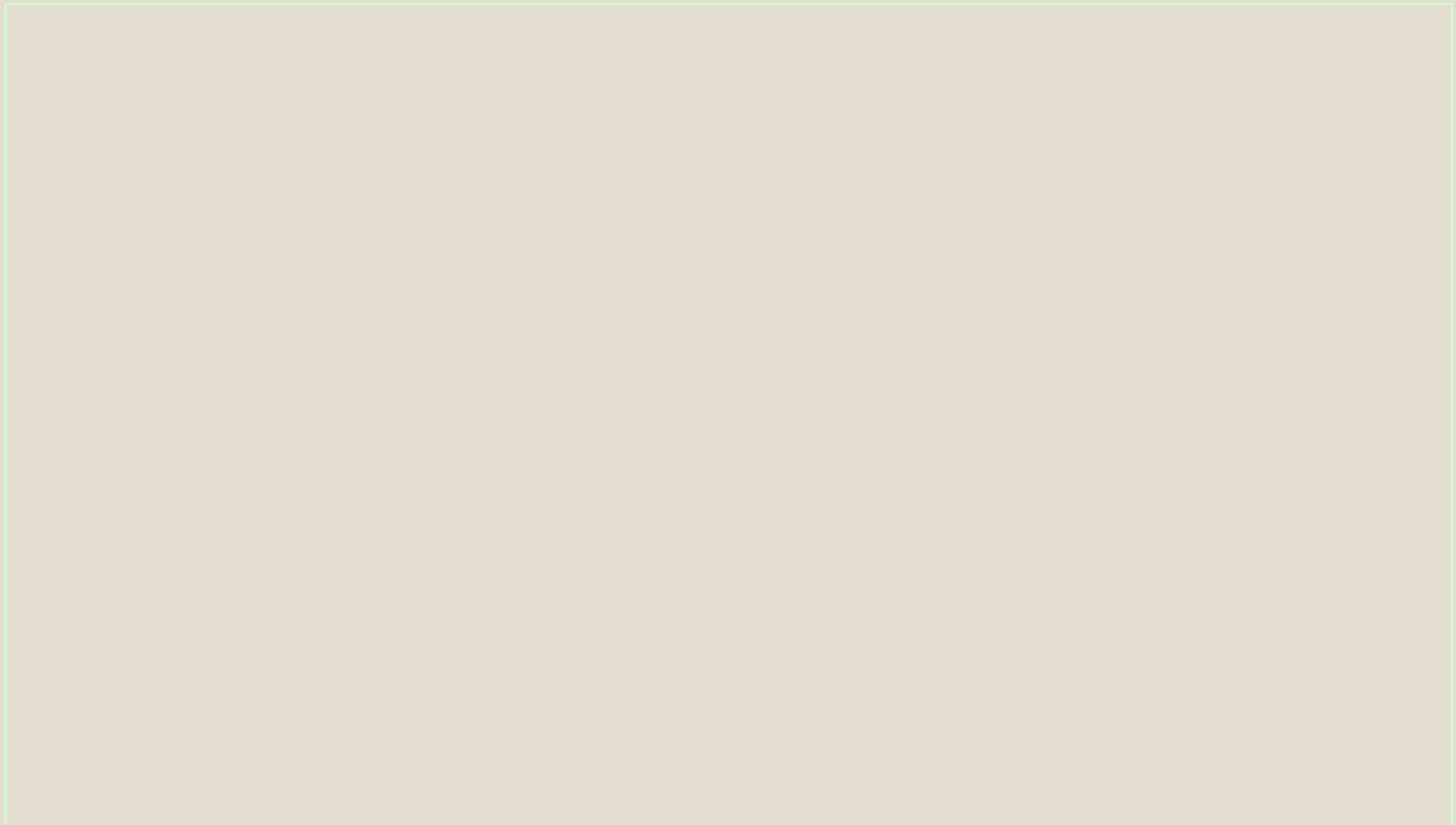
produits	unité de livraison	prix unitaire	quantité par distribution		Nombre de distributions	Périodes ou dates de ramassage	fréquence	durée	nombre de distributions	total
légumes	Panérée à	8,00	<input type="text" value="1"/>	X	<input type="text" value="13"/>	de Avril à Juillet	1 / 1		<input type="text" value="13"/>	<input type="text" value="104,00"/>
légumes	Panérée à	13,00	<input type="text" value="1"/>	X	<input type="text" value="13"/>	de Avril à Juillet	1 / 1		<input type="text" value="13"/>	<input type="text" value="169,00"/>
TOTAL =										<input type="text" value="273,00 €"/>

Paiement en (nombre de chèques)

J'accepte les conditions établies par la charte des AMAP et les engagements à l'AMAP de LONS

Date et signature producteur: Date et signature AMAPien:

Le Fichier « bon de commande »



Les produits à venir ...

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Les produits proposés	Lait						Lait BIO Yaourts BIO
	Légumes			Légumes BIO Apports ponctuels de fruits et légumes			
	Tomme de fromage						
	Poulets BIO Porc		Poulets BIO Porc Œufs BIO				
							Miel

Remerciements

- **La Mairie de Lons**
- **Perrine Maynadier et Frank Menerit du CIVAM: organisme financé par**



- **Toutes les personnes qui ont soutenu le projet**

Renseignements

Téléphone: 05 59 35 04 92

Portable: 06 79 78 98 67

Courriel: eric.bourdet@infonie.fr

Site Web: <http://chez.com/amaplons>

**Le site régional des AMAP:
<http://www.amap-aquitaine.org>**

Les prochaines étapes

14 mars 2009 de 14h à 18h: rendu des contrats signés avec chèque(s) – Chez M et Mme BOURDET Eric au 7 impasse des écoles à Lons

21 mars 2009 de 14h à 18h: dernier délai pour la remise des contrats – Chez M et Mme Rebillard Jeanine au 120 Avenue du Tonkin à Lons

2 avril 2009: première livraison



Questions diverses?



Merci de votre attention

A bientôt